

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Décembre 2018**

**OBJET : Partenariat avec l'association Émergence(s) compétences projets pour la mise en œuvre de l'action "relation entreprises en appui du service de l'emploi du Département des Bouches-du-Rhône" : charte triennale 2019-2021 et convention annuelle.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver la charte triennale 2019-2021 et la convention annuelle annexées au rapport, avec l'association « Émergence(s) compétences projets ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la charte triennale 2019-2021 et la convention annuelle annexées au rapport, avec l'association Émergence(s) compétences projets ;
- d'allouer à l'association Émergence(s) compétences projets, au titre de la première année de conventionnement, un montant annuel de 231 319,00 € pour l'action « relation entreprises en appui du service de l'emploi du Département des Bouches-du Rhône » ;

Cette dépense d'un montant total de 231 319,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**